



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 6789

Texte de la question

M. Victor Brial interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'opportunité de mettre en place à Wallis-et-Futuna un plan pluriannuel. Lors de la séance des questions au Gouvernement en date du 22 octobre 1997, il a manifesté sa volonté de proposer un plan pluriannuel pour les départements d'outre-mer. Or, à Wallis-et-Futuna, comme dans l'ensemble des TOM, de sérieux efforts de rattrapage sont également nécessaires : réhabilitation des bâtiments existants et création de nouveaux établissements, adaptation des programmes et des formations aux débouchés du territoire, réforme pédagogique tenant compte des particularismes vernaculaires... Au vu de ces difficultés et des besoins de plus en plus pressants en la matière, il souhaiterait savoir s'il est dans ses intentions de faire profiter Wallis-et-Futuna de ce plan pluriannuel. En cas de réponse positive, il lui demande de lui indiquer les principales dispositions s'y rapportant ainsi que le calendrier de sa mise en oeuvre. En cas de réponse négative, il aimerait savoir quelles mesures compensatoires seront prises, de manière que les problèmes de fond que connaît l'archipel en matière d'enseignement puissent être résolus.

Texte de la réponse

La situation particulière du système éducatif dans les départements et territoires d'outre-mer fait actuellement l'objet d'un bilan exhaustif et conduira à l'annonce, dans les prochaines semaines, d'un plan d'ensemble examinant les difficultés d'ordre quantitatif et qualitatif que rencontre son fonctionnement quotidien. Il proposera des solutions de nature à rattraper les retards de scolarisation constatés. L'archipel des îles Wallis-et-Futuna bénéficiera bien évidemment des dispositions retenues, l'effort portant plus particulièrement, s'agissant de ce territoire, sur le renforcement qualitatif des enseignements dispensés. Il est cependant prématuré d'annoncer les mesures techniques retenues dans le cadre de ce plan, la réflexion se poursuivant sur les dispositions les plus aptes à asseoir le développement du système éducatif wallisien. En ce qui concerne les moyens en personnels ATOS, un emploi d'ouvrier d'entretien et d'accueil a été créé dans le territoire à la rentrée scolaire 1997. A la même date, un renforcement des moyens en crédits de suppléances destinés à permettre le remplacement des personnels ATOS a été décidé pour répondre aux besoins les plus urgents des élèves et des établissements ; à ce titre, une dotation complémentaire, correspondant à six équivalents-temps-plein, a été déléguée au vice-recteur. S'agissant des perspectives 1998, le vice-rectorat sera attributaire de neuf emplois nouveaux, dont un emploi d'infirmière.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6789

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4140

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 897